

**TON AVIS COMPTE !
TON ENGAGEMENT AUSSI !**

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL

des jeunes

GARD

**REJOINS LE CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DES JEUNES !**



Tu es en 5^e ou 4^e ?
Deviens Conseiller(e)
départemental(e)
Jeune !

Tu es
en 6^e, 5^e, 4^e ou 3^e ?

Vote pour
TES représentants
départementaux !



Parce que vous êtes notre avenir, vous êtes notre priorité.

Si nous veillons à ce que vous puissiez étudier dans les meilleures conditions possibles dans votre collège, nous voulons aussi prendre votre parole en compte et vous donner la possibilité d'agir.

Avec le Conseil départemental des jeunes, vous allez pouvoir vous exprimer, faire valoir vos idées et réaliser des actions concrètes utiles à toutes et tous. La réussite de ce Conseil départemental des jeunes dépend en grande partie de votre engagement.

Françoise LAURENT-PERRIGOT, *Présidente du Conseil départemental du Gard*

C'est quoi un Conseil départemental des jeunes (CDJ) ?

Le Conseil départemental des jeunes, c'est un **dispositif citoyen** qui va vous permettre :

- de **faire entendre votre voix**
- d'**imaginer et de concrétiser des actions** qui répondent aux besoins des jeunes et ont un intérêt pour tous !

5 bonnes raisons de rejoindre le CDJ :

- Pour **exprimer** tes idées et celles de la jeunesse
- Pour **réaliser une action concrète** sur une thématique que VOUS aurez choisie
- Pour devenir un **acteur/actrice de la vie démocratique locale**
- Pour **rencontrer** des jeunes de ton âge, des acteurs associatifs, des gens intéressants qui font bouger les choses
- Pour **vivre une expérience unique, formatrice et collective** !

Quelles sont les missions d'un Conseiller départemental Jeune ?

- **Représenter, consulter et impliquer** l'ensemble des collégiens dans le CDJ
- **Faire entendre la voix des jeunes** sur les projets du Conseil départemental
- Initier et participer à la réalisation de **projets concrets**
- **Participer aux rencontres** du CDJ pendant 2 ans

LE SAIS-TU ?

Le Conseil départemental, c'est l'instance* qui s'occupe notamment des solidarités sociales, des routes, de la culture... Et des **COLLÈGES** !

**LA CITOYENNETÉ,
IL FAUT
LA PRATIQUER !**

Environnement, égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations, sport, culture, santé, solidarité, information, vie au collège... ?
AUX JEUNES DE CHOISIR... ET D'AGIR !



LES ÉLECTIONS, ÇA SE PASSE COMMENT ?

Dans chaque collège, entre le 10 et le 14 octobre, tous les élèves éliront une fille et un garçon.

Ceux qui obtiendront le plus de voix à l'échelle du canton* seront nommés **Conseillers départementaux Jeunes**.

Les autres élus au sein de leur collège auront aussi un **rôle important à jouer** :

- soit en tant que **Délégué(e) départemental(e)** s'il n'y a pas de Conseiller(e) élu(e) dans le collège,
- soit en tant qu'**Adjoint(e)** de l'élève élu(e).

JE VEUX ME PRÉSENTER, COMMENT JE FAIS ?

- Retire un **dossier de candidature** auprès de la **personne relais*** du CDJ de ton collège ou télécharge-le sur **gard.fr**, complète-le avec tes parents et dépose-le auprès de la personne relais avant le 5 octobre.
- Et bien sûr, **fais campagne** dans ton collège !



ÇA VEUT DIRE QUOI ?

* UNE INSTANCE ?

C'est un organisme qui exerce un pouvoir de décision, d'autorité (un Conseil départemental, une Mairie, un Ministère, etc.)

* UN CANTON ?

C'est une partie d'un département. Le Gard est divisé en 23 cantons.

* LA PERSONNE RELAIS ?

C'est la référente du Conseil départemental des jeunes dans ton collège. Celle qui va t'aider à candidater, puis à remplir tes missions de jeune élu(e). Il peut s'agir du CPE, d'un professeur, ou du documentaliste...

* UN BINÔME PARITAIRE ?

C'est un groupe de 2 personnes constitué d'une fille et d'un garçon.

* UNE ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE ?

C'est une réunion de l'ensemble des élus, durant laquelle ils présentent, débattent et soumettent au vote des idées, des projets.

* UNE COMMISSION PROJET ?

Une « commission », c'est un groupe de personnes chargées de procéder à l'étude d'une question. Une « commission projet », c'est donc un groupe de personnes chargées d'élaborer un projet.

EN PRATIQUE

Le **CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES**, c'est...



46 Conseillers
départementaux Jeunes
23 binômes paritaires*
qui représentent
leur canton*



12
Délégués
départementaux



53
Adjoints

> **ÉLUS** parmi des élèves de **5^e** et **4^e** par tous les collégiens

> Un mandat de **2 ANS**

> Des séances en Assemblée plénière* ou en commissions projet*
pour réaliser une **ACTION CONCRÈTE** d'intérêt général

> **6 À 7 RENCONTRES** par an aux 4 coins du Gard

> **LES TRANSPORTS ASSURÉS** par le Conseil départemental
pour tous ses jeunes élus



+ d'infos ?

infocdj@gard.fr



[#cdjeunes30](https://twitter.com/cdjeunes30)



GARD.FR

